ACADÉMIE
DE LILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

ASIA AIDE AUX ETUDES SUPERIEURES
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

(moins de 26 ans au 1er octobre 2026)

Pour les personnels exerçant dans le Nord ou retraités de l'enseignement public	**Pour les personnels exerçant dans le Pas-de-Calais ou retraités de l'enseignement public**
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU NORD Bureau de l'action sociale en faveur des personnels 144 rue de Bavay BP 669 59033 LILLE CEDEX 03 20 62 33 97 (de A à E) – 03 20 62 31 28 (de F à P) – 03 20 62 32 58 (de Q à Z) 03 20 62 30 66 (enseignement privé) dsden59.actionsociale@ac-lille.fr	DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU PAS-DE-CALAIS DGF2- Service de l'action sociale 20 boulevard de la liberté CS 90016 62021 ARRAS CEDEX 03.21.23.91.49/ 03.21.23.82.73/ 03.21.23.82.57/ 03.21.23.82.85 ce.i62dgf2@ac-lille.fr

Date limite d'envoi du dossier : le 12/10/2026

La prestation « ASIA- Etudes Supérieures » a pour objet de favoriser la poursuite d'études supérieures, c'est-à-dire les études après l'obtention du baccalauréat.

BENEFICIAIRES

- les personnels titulaires ou stagiaires en position d'activité, rémunérés sur le budget de l'état
- les contractuels exerçant dans un établissement public, en position d'activité et justifiant d'un contrat initial de 6 mois sans interruption
- les contractuels à titre définitif exerçant dans un établissement privé sous contrat en position d'activité et rémunérés sur le budget de l'état
- les AED et les AESH
- les retraités de l'enseignement public percevant une pension de l'état et domiciliés dans l'académie
- les ayants droit (veufs et veuves d'agents décédés percevant une pension de réversion, tuteurs d'orphelins de l'Education nationale)

CRITERES D'ATTRIBUTION

- l'enfant doit être âgé de moins de 26 ans au 1er octobre 2026 et être rattaché au foyer fiscal de l'agent demandeur
- l'ASIA est cumulable avec l'aide au logement perçu par l'étudiant, si ce dernier est toujours rattaché au foyer fiscal
- l'enfant doit avoir un statut exclusif d'étudiant
- les études doivent faire partie des filières d'enseignement supérieur public relevant du Ministère de l'Education nationale (universités, établissements publics d'enseignement supérieur) ou être assurées dans des établissements publics de second degré (BTS, CPGE)
- les études peuvent également relever d'un autre ministère mais être assurées dans des établissements publics (écoles d'agriculture, d'art, d'architecture ou d'industrie, écoles spécialisées comme écoles vétérinaires, écoles d'infirmières, de sages-femmes, d'assistants de service social et certains conservatoires nationaux de musique
- les études peuvent relever d'établissements privés à but non lucratif pour les formations suivantes : infirmiers, éducateurs, assistants de service social
- dans le cadre de l'alternance, l'étudiant ne doit pas déclarer de revenu mensuel supérieur ou égal à 50% du SMIC (revenu brut).

MODE DE CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Pour les ASIA, le Quotient Familial se calcule sur la base des revenus N-1.

Pour une demande effectuée en 2026, il faudra fournir l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025.

$$QF = \frac{\text{Revenu Brut Global}}{\text{nombre de parts fiscales}}$$

(1/2 part fiscale supplémentaire pour les familles monoparentales)

Le QF doit être inférieur ou égal à 14 000€.

MONTANT DE LA PRESTATION

Somme forfaitaire à 2 taux

si QF < 10 000€ ⇒ 400€

si 10 001€ < QF ≤ 14 000€ ⇒ 250€

L'aide est cumulable avec la bourse d'enseignement supérieur. Elle est accordée une seule fois par enfant et par année civile. L'aide est accordée dans la limite des crédits disponibles.

AIDE AUX ETUDES SUPERIEURES
ANNEE SCOLAIRE 2026-2027
(moins de 26 ans au 1er octobre 2026)

Cadre réservé à l'administration

Numéro de tiers Chorus :……..……

Montant à payer :…….……...…..…€ BOP :……

Renseignements	Demandeur	Conjoint(e) – Concubin(e)	
NOM ET PRENOM			
NOM de naissance			
Date de naissance			
Lieu de naissance			
N° sécurité sociale du demandeur			
Adresse personnelle	n°…… rue …… Complément d'adresse……. CP …… Ville……..		
Téléphones	Domicile …… Travail …….. Portable ……		
Courriel	@		
Situation familiale	□ Célibataire □ Marié(e) □ Concubinage □ Séparé(e) □ Veuf(ve) □ PACS □ Divorcé(e) Depuis le ……...		
Situation administrative	□ Titulaire □ Stagiaire □ Auxiliaire □ Retraité(e) de l'enseignement public □ Contractuel(le) □ En congé parental du …. au ……		
Fonction			
Etablissement d'exercice (le dernier si retraité (e)		□ public	□ privé
Profession du/de la conjoint(e)			
Employeur du/de la conjoint(e)		□ public	□ privé

Renseignements concernant l'étudiant (e) obligatoirement rattaché (e) au foyer fiscal

Nom et Prénom : ……Né(e) le : ……..

Etudes poursuivies/ Nature des études : ……Classe : …….

Etablissement public : ……..

Composition de la famille (enfants à charge fiscale / souligner le nom de l'étudiant (e) concerné (e) par la prestation)

NOM ET PRENOM	DATE DE NAISSANCE	LIEN DE PARENTE	ETUDES OU EMPLOI

La loi réprime les fraudes et fausses déclarations (articles 441-1 et 441-6 al.2 du Code Pénal).

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus et m'engage à signaler au service tout changement de coordonnées ou de situation en produisant les pièces justificatives.

Fait à ……..…., le….……

(signature du demandeur à l'encre bleue)

PIECES A FOURNIR

Avez-vous déjà bénéficié d'ASIA ? OUI : allez au 1 NON : allez aux 1 et 2

1- Il s'agit d'une <u>NOUVELLE DEMANDE de prestation d'action sociale</u>, joindre les pièces suivantes :

- le formulaire « ASIA Etudes supérieures » renseigné en 1 exemplaire
- attestation CAF précisant la charge permanente et effective de l'enfant
- attestation CAF de l'enfant s'il perçoit l'APL
- un certificat de scolarité pour l'année en cours
- pour les étudiants en IUP, une attestation justifiant qu'il s'agit d'une formation initiale, c'est-à-dire non suivie par la voie de l'apprentissage ou de la formation continue
- 1 RIB aux nom <u>ET</u> prénom de l'agent demandeur
- une photocopie de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025
- en cas de vie maritale, fournir également l'avis d'imposition du/de la conjoint(e)
- si vous êtes contractuel(le) : une photocopie du contrat en cours
- si vous êtes retraité(e) document attestant que vous êtes retraité de l'Education Nationale
- si vous êtes veuf/veuve d'un agent de l'Education nationale : document attestant que vous êtes ayant droit d'un agent de l'Education nationale
- si le/la conjoint(e) du demandeur exerce dans la fonction publique (hors éducation nationale), une attestation de non versement de la prestation concernée par le service social de son ministère

2- Il s'agit de votre <u>PREMIERE DEMANDE de prestation d'action sociale</u>, joindre également les pièces suivantes :

- une photocopie du livret de famille (pages parents + enfants) en y joignant, le cas échéant, une attestation de PACS
- si vous êtes contractuel(le) : une photocopie du contrat précédent le contrat actuel

Pour tout <u>CHANGEMENT de situation familiale ou professionnelle</u> (nouveau RIB, mariage, naissance, nouvelle affectation…), transmettre au service toutes les pièces permettant la mise à jour de votre dossier.

Si vous effectuez plusieurs demandes de prestations sociales ASIA, il n'est pas nécessaire de fournir plusieurs fois les mêmes pièces. Veillez cependant à adresser toutes les pièces nécessaires qui peuvent différer d'une demande de prestation à une autre.

DATE LIMITE D'ENVOI DU DOSSIER

Le 12/10/2026, le cachet de la poste ou la date de dépôt dans Colibris faisant foi.

Après cette date, aucune demande ne pourra être prise en considération.